

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 24 février 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 18 février 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,  
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE

Stéphane AUZERAL procuration à Jean Philippe DELARUE à 18h40 quitte la réunion et a participé au vote de la délibération 11- 2022

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 puis 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS VOIERIE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**(20-2022)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rénover la voirie de l'impasse Jouanole, du parking place de la gare, de la partie basse de la place des deux Nests, de l'allée piétonne du Pré Commun et d'une surface au croisement du quai de la Neste et du Bié de Barrat et demander les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le coût global de cette opération s'élève à la somme de 40252,20 € HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental sous forme de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural soit un montant de 20 000.00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau